

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-trois, le seize novembre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Anne BOQUIER Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Hervé LHOMME, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	26	17

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Marianne HUREL à M. Gérard HUET, Mme Mariline BOUCLET à Mme BLANLUET Magali, Monsieur Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET.

Absents excusés : M. Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, M. Loïc CROCHET, Mme Solène MENNECIER M. Jean-Philippe LECOINTE Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Anab LEFFRAY, M. Pierre HABERT

Date de la convocation

10 novembre 2023

Date d'affichage

10 novembre 2023

A été nommé secrétaire : M. Bruno GUYARD

Objet de la délibération

2- Urbanisme

**2.2.7 Autre actes non soumis à
taxe**

**2023-085 – Dénomination
d'une rue**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal de la nécessité de nommer toutes les rues n'ayant pas encore de nom. La réalisation d'un plan d'adressage a pour objectif la définition d'adresses normées pour l'ensemble des voies, qui de voient attribuer une dénomination et des bâtis qui y sont situés, référencés par un numéro. Une voie commence et se termine à une intersection.

Voici le nom d'une rue oubliée, lors du conseil municipal du 16 mars 2023,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

- Route de la MAHONNIERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

et publication ou notification

le 23/11/2023

- **DECIDE** de nommer la rue :

- Route de la Mahonnière

Le secrétaire de séance
Bruno GUYARD

Pour copie conforme
Le Maire,
Frédéric MURA


